

DELIBERATION N° 82/107 : ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE RELATIVE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES DU LOTISSEMENT "LES JARDINS DE LUDRES"/DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de la voirie, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 Novembre 1981 relative à l'intégration dans la voirie communale des voiries et réseaux de la lère tranche de l'opération S.C.I. "Les Jardins de Ludres", à savoir

- l'Impasse Camille Corot, prenant naissance Avenue de Génobois (sur 130 m),
- l'Impasse Honoré Daumier, prenant naissance rue Georges de la Tour (sur 110 m).

Aux termes de cette décision, l'Assemblée avait sollicité l'ouverture d'une enquête publique administrative.

La Direction Départementale de l'Equipement ayant établi le 6 Juillet 1982 un rapport favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête administrative publique concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- désigne comme Commissaire Enquêteur Monsieur HAQUIN, Maire d'HEILLECOURT ,
- autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête concernant le classement dans la voirie communale des voies de la lère tranche du lotissement "Les Jardins de Ludres",
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à la publicité de ladite enquête, conformément aux textes en vigueur.